

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Retraites, emploi, salaires, Éducation

Les 2 et 12 octobre,
à l'appel de l'intersyndicale
Samedi 2 octobre :
Manifestations
dans tout le pays
Mardi 12 octobre ;
Grève et manifestations
interprofessionnelles

Sommaire :

Page 2 :

- Collectif académique
- Joindre le Snés

Page 3 :

- Rentrée... syndicalement réussie

Page 4 :

- TZR
- Non-titulaires
- CPE
- Retraites

Page 5 :

- Réforme en 2nde
- Socle commun,
livret de compétences

Pages 6 et 7 :

- En direct des S2
- Syndiquez-vous

Page 8 :

- Temps partiel de droit
- Hors-classe des certifiés et CPE
- Agenda

2 millions le 24 juin...

2,7 millions le 7 septembre...

3 millions le 23 septembre...

Que le gouvernement ait tenté par tous les moyens de minimiser l'ampleur des manifestations du 23 septembre n'aura surpris personne. Qu'il ait entonné à tout vent et sur tous les media le vieux refrain de la mobilisation qui s'essouffle, non plus.

Qu'il ait commencé ses premières vocalises dès la fin de la matinée du 23, alors que la très grande majorité des manifestations avaient lieu... l'après-midi, est un peu plus étrange : faux départ, excès de zèle, précipitation de ministres pressés de réciter leur leçon ? Qu'Éric Woerth ait lui jugé utile de pousser sa chansonnette, quand on songe à ses « trous de mémoire » et aux difficultés qu'il rencontre avec les mathématiques, particulièrement avec les mathématiques financières, frise l'indécence.

Bien évidemment, lorsqu'on atteint de tels niveaux, faire des comptages précis devient un exercice des plus difficile.

Il n'en reste pas moins qu'avec **3 millions de manifestants environ dans tout le pays**, les manifestations du 23 septembre ont été d'une **ampleur exceptionnelle, plus forte que le 7 septembre**, que **les salariés du privé, les étudiants, les lycéens... y étaient plus nombreux**, ainsi que les « simples » citoyens, conscients de l'importance des enjeux de société portés par ce mouvement. Et s'il est vrai que les taux de grève étaient en diminution dans la Fonction Publique, traduisant d'indéniables difficultés financières, ils sont toujours à un niveau très élevé : **51,9% pour le 2nd degré dans notre académie, pour la 3^{ème} journée de grève depuis la rentrée.**

Le soutien de l'opinion publique – à plus de 70% – ne se dément pas et reste imperméable à la campagne de désinformation menée dans les media par un gouvernement en grande difficulté, dont la seule stratégie est la fuite en avant.

Par son intransigeance sur les retraites (refus de revenir sur le fond du projet, négation des injustices créées, financement portant en quasi-totalité sur les salariés...), en poursuivant sa politique d'austérité et de suppressions massives d'emploi – 34000 nouvelles suppressions en 2011 dans la Fonction Publique, dont 17000 dans l'Éducation Nationale et **5000 dans le 2nd degré alors qu'on prévoit 61900 élèves en plus** - il prend le risque d'un conflit social majeur.

C'est forte de cette mobilisation sans précédent que l'intersyndicale appelle à amplifier et à étendre le mouvement, avec 2 grandes journées d'action :

- **le 2 octobre, des manifestations dans tout le pays un samedi** pour élargir la mobilisation à de nouvelles couches sociales, permettre une participation encore plus grande des salariés du privé, des citoyens, des jeunes, des parents d'élèves....

- **et le mardi 12 octobre, une nouvelle journée massive de grève et de manifestations**, lors du débat au Sénat.

**Pour l'École, pour nos retraites,
les 2 et 12 octobre, mobilisons-nous
encore plus nombreux, plus forts que le 23 septembre.**

B. DUFFOURG, le 26 septembre 2010

Nous faisons le maximum pour que, malgré les délais d'acheminement, ce bulletin arrive avant le 2 octobre.

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Secrétaire général
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
FSU. Publications
Formation syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA, CAEN
Gestion des personnels : certifiés, AE
Mutations, emploi, carrières, reclassements

Bertrand HUMEAU

Secrétaire général adjoint
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Informatique. Site Internet
Formation syndicale
Montpellier-Snes

Raymond LABORIE

Secrétaire général adjoint
Trésorier
Siège en CAPA, CTPA, CAEN, CACFC
Enseignements technologiques
Gestion des personnels : paiements
Formation continue

Elisabeth CASSOU-BARBIER

Lycées, contenus

Sarah FABERON-LETOUZEY

Siège en CAPA
Gestion des personnels : TZR
Collèges. Emploi, carrières

Hervé FUMEL

Siège en CAPA, CTPA
Lycées. Politique scolaire.
IUFM

Monique GAY

Siège en CAPA
Gestion des personnels : agrégés
Emploi, carrières, congés, disponibilité

Brigitte GELY

Siège en CAPA
Emploi, carrières

Mireille GUIBBERT

Trésorerie

Jean JOURNET

Gestion des personnels : reclassements, retraites

Thierry JOUVE :

Siège en CAPA
Vie syndicale. Collèges
Formation syndicale

Jean-Pierre MELJAC

Gestion des personnels : réadaptation
Congés, disponibilité
Politique scolaire

Marc MOLINER

Siège en CAPA
IUFM

Christophe QUITTET

Siège en CAPA, CACFC
Informatique. Site Internet

Arnaud ROUSSEL

Siège en CAPA
Trésorerie, syndicalisation
Collèges. Vie syndicale.

Françoise SUREDA

Siège en CAPA
Gestion des personnels : documentalistes

Valodia TORREILLES

Syndicalisation

Magali VINCENT

Siège en CAPA
Gestion des personnels : non titulaires, TZR
Emploi, carrières

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Bernard DUFFOURG,
Monique GAY, Bertrand HUMEAU

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA,
Arnaud ROUSSEL

Conseiller d'orientation :

Anita CHABERT
Siège en CAPA

Conseillers Principaux d'Éducation :

M. Alice BELLIN, Elsa DUTHEIL
Siègent en CAPA

Retraités : J.Y. BARBIER, Maryse AIGON

CAE, Assistants d'éducation :

Raymond MARTIN

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Elisabeth CASSOU-BARBIER, Hervé FUMEL,
Catherine GOSSEZ, Bertrand HUMEAU,
Joël ILLES, Raymond LABORIE

Collèges

Sarah FABERON-LETOUZEY,
Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL

IUFM

Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL,
Marc MOLINER

Mutations – Carrières – Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Sarah FABERON-LETOUZEY, Hervé FUMEL, Monique GAY, Raymond LABORIE, Arnaud ROUSSEL, Magali VINCENT

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU, Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET, Muriel FORTÉ

Formation Continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE,
Christophe QUITTET

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70
Fax : 04 67 54 09 81
e-mail : s3mon@snes.edu
Site internet : www.montpellier.snes.edu

Permanences du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h30.

**Permanence CPE au S3 le vendredi
une semaine sur deux
(10h-12h et 14h-16h)**

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Michèle CAZES, Gilbert SARTORE,
Dominique DOUSTE – LARRIEU,
22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tel/Fax : 04 68 25 99 48.

E-mail : snes.aude@wanadoo.fr
Permanences : lundi, jeudi (une semaine sur
deux) et vendredi de 14h30 à 17h00.

Gard : Bertrand HUMEAU, Florence

THIEBAUT, Marie LEGAL
26 bis rue Becdelièvre, 30 900 Nîmes.
Tel : 04 66 36 63 54 / Fax : 04 66 36 63 55

E-mail : snes-gard@wanadoo.fr
Permanences : lundi de 14h à 17h, mercredi et
vendredi de 10h à 12h.

Hérault : Arnaud ROUSSEL, Elisabeth
CASSOU-BARBIER, Raymond MARTIN,
Maguelone MARC, Thérèse DUPONT

FSU – 474 Allée Henri II de Montmorency
34 000 Montpellier
Tel/Fax : 04 67 15 58 52

E-mail : snes-herault@wanadoo.fr

Profil facebook : facebook.com,

taper snes-herault

Permanences : mardi de 14h à 17h (une semaine
sur deux) au siège du S2 ; lundi de 14h à 17h,
mardi et jeudi de 9h30 à 12h au S3.

Lozère : Hervé FUMEL, Joël ILLES

FSU la Chicanette, rue des Écoles,
48000 Mende.
Tel : 04 66 65 39 79 et 04 66 65 14 60
pour prendre rendez-vous

P.O. : Marc MOLINER, Anne-Marie

DELCAMP, Gérard GIRONELL,
Isabel TULUMELLO-SANCHEZ.
18 rue Condorcet, 66000 Perpignan.
Tel : 04 68 66 96 51. Fax 04 68 50 32 31

E-mail : snes66@wanadoo.fr

Permanences : lundi et mercredi, de 14h à 17h.
Sur rendez-vous le reste de la semaine.

RETRAITES, EMPLOI, SALAIRES, ÉDUCATION RENTÉE... SYNDICALEMENT RÉUSSIE !

Le Snes avait décidé en juin d'apporter à la rentrée 2010 une réponse exceptionnelle. Pari réussi !

Réussi d'abord par l'immense couverture médiatique obtenue dès le 15 août, après l'annonce de la grève du 2nd degré à l'appel du Snes. Conséquences des suppressions de postes sur la carte des formations, effectifs par classe et conditions d'apprentissage des élèves, remplacements, conditions d'affectation et d'enseignement des personnels ; formation des stagiaires bradée ; dénaturation de notre métier et de nos missions que symbolisent le livret de compétences en collège et la réforme de la classe de 2nde ... tous les sujets qui fâchent étaient repris dans les media nationaux et locaux. Rarement les difficultés et les revendications des collègues et des lycées n'avaient trouvé tel espace d'expression. Réussi ensuite par la très forte mobilisation de la profession lors de l'action conjointe des 6 et 7 septembre dénonçant la politique éducative actuelle et le projet de réforme des retraites, brutal et injuste. Le ministre Chatel (ou le porte-parole du gouvernement, c'est-à-dire la voix de son Maître ?) tentait bien, dans une communication stéréotypée à la limite du ridicule, de minimiser la participation des personnels et de dénigrer leur combat.

Patatras ! Un rapport de 4 inspecteurs généraux ruinait tous ses efforts, en légitimant en grande

partie le mécontentement et la colère que le monde enseignant exprime depuis des années (cf. ci contre).

Mais ce gouvernement ne doute décidément de rien.

L'annonce de la poursuite de la mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites le jeudi 23 septembre devait sonner, selon lui, le glas de la contestation. Las ! Encore un collègue sur deux en grève dans notre académie, et au moins autant de monde dans la rue que le 7 septembre ! Pathétique tentative de contester les chiffres, reprise du refrain "Ce n'est pas la rue qui gouverne"... la panoplie d'un pouvoir autiste fut à nouveau déployée.

Malgré ce matraquage, près de 70% de la population soutient encore et toujours la contestation actuelle et refuse le projet de réforme des retraites. Les parents, la population s'émeuvent des conditions de travail dégradées de leurs enfants que leur réserve la politique éducative actuelle. Les lycéens, les étudiants, plus nombreux dans la rue le 23 septembre, révèlent le lien direct entre les retraites et l'accès à l'emploi.

C'est fort de ce soutien et pour amplifier encore la mobilisation que l'intersyndicale nationale a décidé dès le 24 septembre de **2 nouvelles journées de mobilisation : manifestations dans**

Rapport de l'Inspection Générale du Ministère : à point nommé !

Plutôt qu'une analyse approfondie, citons simplement quelques extraits éloquentes du sommaire :

1 - *Des restrictions budgétaires [...] qui vont créer des tensions et préparent assez peu l'avenir*

2 - *Une gestion des ressources humaines sous tension*

3 - *L'accueil et la formation des enseignants stagiaires*

3.3 *Des constats de fragilité concernant la cohérence des dispositifs, le financement de la formation et la disponibilité des ressources de formation*

4 - *La déconcentration du pilotage du système éducatif se poursuit (pour le meilleur et pour le pire)*

Le reste du rapport -du même acabit !- à lire d'urgence sur www.snes.edu.

tout le pays le samedi 2 octobre, et grande journée de grèves et de manifestations le mardi 12 octobre.

Le Snes et la FSU ont fait du maintien de l'unité un point essentiel de leur stratégie d'action. Ils n'en oublient pas pour autant de porter auprès de l'intersyndicale les mandats qui leur sont confiés : renforcement, amplification et élargissement de la mobilisation sans exclure aucune forme d'action : poursuite de la grève, son inscription dans la durée, nouvelles manifestations locales ou nationales...

Dans les jours à venir, **la bataille de l'opinion sera primordiale.**

Déjà de nombreuses distributions de tracts, réunions avec les parents et la population sont organisées. Il faut établir des ponts entre les temps forts nationaux, informer encore plus l'opinion des enjeux de la mobilisation.

Il faut arriver à mettre plus de monde et de nouvelles couches de la population en mouvement, à leur mesure, mais ensemble, tous dans le même sens, dans le même but. Rien n'est joué !

B. HUMEAU

FORMATION DES STAGIAIRES : HONTEUX !

Rentrée rude pour les 319 stagiaires de notre académie ! Le dispositif d'accueil orchestré par le ministère et mis en musique par le rectorat était déjà a priori particulièrement délirant -cf. nos publications précédentes. Le Snes l'a dénoncé sans relâche et rappelé son exigence d'une formation de qualité pour les stagiaires avec un service de 6h à 8h. Dénonciation entendue par la profession qui manifestait son désaccord en refusant massivement ce dispositif et le tutorat.

Après une affectation tardive (le 23 août) et acrobatique qui ne laissait que quelques jours aux stagiaires pour se loger, contacter leur établissement, prendre connaissance de leurs classes..., la rentrée proprement dite apporta son lot de bricolages et d'incohérences :

manque de TZR en suppléance du stagiaire jusqu'à la Toussaint, pressions pour que certains stagiaires prennent leurs classes dès la rentrée, ou remplacent leurs tuteurs eux-mêmes en formation, emplois du temps ne permettant pas la formation à l'UFM, etc.

Autre conséquence préjudiciable à tous les élèves : la pénurie de TZR que le recours dès la rentrée à un volant de contractuels ne suffit même plus à combler dans certaines disciplines !

"Hallucinant !" disait le Snes en juin. "Honteux !" semble aujourd'hui plus approprié !

Avec les parents, continuons à combattre ce dispositif qui sacrifie la formation des jeunes collègues et la qualité de l'enseignement auprès de milliers d'élèves.

RENTRÉE DES TZR TZR DANS LA GALÈRE

Cette année notre académie compte environ 800 TZR, soit une légère augmentation par rapport à l'année dernière : supports 18h réservés aux stagiaires, suppressions de postes dont une partie résultent de la réforme du lycée, expliquent la tendance.

Les disparités entre disciplines sont importantes : en sciences physiques augmentation de 70%, alors qu'en mathématiques, lettres classiques, espagnol, ... et pour les CPE, il n'y avait pas assez de TZR pour assurer, dès la rentrée, la couverture de tous

les postes vacants et les remplacements. Des TZR de sciences physiques se voient même proposer une affectation... en mathématiques pour masquer la pénurie. Le nouveau dispositif de formation des stagiaires touche aussi les TZR sur leurs propres conditions d'exercice et d'affectation : priorité a été donnée aux remplacements de stagiaires (donc de courte durée) plutôt que sur des affectations à l'année, et les affectations à l'année sur 2, voire 3 établissements sont de plus en plus fréquentes. D'autre part, les remplacements en zone limi-

trophes augmentent car la gestion du remplacement se fait depuis la rentrée dans l'urgence sans tenir compte des suppléances à venir dans la propre zone du TZR.

Rappelons aussi que l'administration n'a pas le droit de changer votre établissement de rattachement, sauf à votre demande.

N'hésitez pas à nous contacter : grâce à nos interventions un nombre important de situations ont pu être améliorées.

S. FABERON-LETOUZEY

TZR SUPPLÉANCES DES STAGIAIRES

Cette indemnité journalière forfaitaire est versée aux TZR pour tout remplacement (REP) de courte ou moyenne durée, situé en dehors de leur établissement

de rattachement. Elle doit donc être versée à tous les TZR qui remplacent des stagiaires hors de leur établissement de rattachement. Rappelons que le rectorat ne peut pas, sauf

demande du TZR, modifier l'établissement de rattachement. Pour le montant de l'ISSR consulter le mémo TZR.

S. F.

NON-TITULAIRES EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ

La rentrée 2010 révèle au grand jour les effets de la politique gouvernementale de recrutement : dans notre académie, postes vacants et non-remplacements de titulaires ou de stagiaires se chiffrent par dizaines dans de nombreuses disciplines : mathématiques, histoire/géographie, éducation... Dans ces disciplines, le manque d'enseignants se règle actuellement par le réemploi de contractuels et de nouveaux recrutements de non titulaires, au lieu d'ouvrir plus de postes aux concours internes et d'ainsi titulariser nombre d'entre eux comme s'y était pourtant engagé le Président de la République.

En juin, à l'initiative du Snes, un rassemblement

des non titulaires à Paris a permis d'interpeller les parlementaires à ce sujet et le représentant Snes des non titulaires à la CCP de Montpellier a pu évoquer la situation de notre académie.

Privés des droits que confère le statut de fonctionnaire, la situation à la rentrée reste particulièrement difficile pour de très nombreux non titulaires : si une partie d'entre eux obtiennent un « emploi », leur ancienneté n'est pas toujours respectée pour l'obtention ou non d'un contrat, certains subissent des modifications intempestives de la durée de leur contrat (passant parfois d'un an à deux mois), les rémunérations sont faibles, sans respect des qualifications et sans évolution possible. Même l'obten-

tion d'un CDI au bout du délai légal de six ans de contrat n'est pas forcément accessible.

Le Snes, au CTPM de juillet, a obtenu l'engagement du ministère de tenir dans les académies des groupes de travail sur toutes ces questions. Nous avons demandé au rectorat d'en mettre un en place, et ce de manière urgente. En effet, à la rentrée de Toussaint, avec la fin des remplacements des stagiaires, la situation des collègues non titulaires risque de devenir plus que préoccupante.

M. VINCENT

RETRAITES VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES

Les services d'auxiliaire (MI/SE, MA, AED...) ou de contractuel (ou vacataire) accomplis dans la Fonction Publique peuvent être pris en compte pour le calcul de la pension (retraite).

Il faut demander la validation de tous les services

effectués en tant que non-titulaire : services à temps plein ou partiel, continus ou non...

La demande doit être faite au service gestionnaire (rectorat) **dans les deux ans qui suivent la titularisation.**

Une fois la validation acceptée (le délai entre

demande et acceptation peut prendre 2 ou 3 ans), il vous faudra payer au Trésor Public une partie des retenues pour pension des périodes validées.

Toute période validée est alors prise en compte pour la retraite.

J. JOURNET

CPE LES VIES SCOLAIRES MISES À MAL

C'est un véritable cri d'alarme qu'il convient de lancer ! La rentrée est catastrophique dans les vies scolaires qui font les frais de la LOLF et de la politique de réduction drastique des postes de CPE. Fin Août, 12 ETP (équivalents temps plein) restaient toujours vacants : 19 établissements, dont 13 collèges, sont touchés. Pour des raisons budgétaires, l'administration a pris la décision de ne pas réemployer les contractuels (une

quarantaine en 2009/2010) affectés sur des postes de CPE, et de pourvoir à tous ces remplacements par des AED faisant fonction.

C'est aussi la « solution » retenue par le Rectorat de Montpellier pour pallier au remplacement des 10 stagiaires CPE dans leurs établissements d'affectation. Non seulement la formation des CPE est bradée, mais le recours à des personnels sous contrat AED pour exercer nos missions nous inter-

pelle au plus haut point !

Quelle sera leur responsabilité en cas d'incident ? Est-ce la mort annoncée du corps de CPE ?

C'est une mise à mal des Vies Scolaires qui va peser lourdement sur les établissements, les élèves, et l'ensemble des personnels !

E. DUTHEIL-LANNOY, M.A. BELLIN

RÉFORME EN SECONDE UN CONSTAT ACCABLANT

Bricolage conjoncturel et refonte structurelle de notre métier.

La mise en œuvre de la réforme en seconde ouvre la porte à l'autonomie. Face à la progression des effectifs (les classes à 34 ou 35 sont nombreuses), chaque proviseur use d'une tactique locale pour arriver à gérer les effectifs avec des dotations contraintes : **les enseignements d'exploration**, mis en barrette dans les emplois du temps, ne permettent pas toujours le libre choix des élèves (en particulier dans les lycées technologiques qui peuvent déroger à la règle). Les élèves sont souvent très nombreux en exploration, sauf dans de rares cas (en particulier en MPS) où les dédoublements favorisent des enseignements qui peuvent alors prendre une dimension clairement élitiste. Le développement des enseignements d'exploration met en danger des options facultatives (langues anciennes, disciplines artistiques en particulier) que les élèves désertent pour plusieurs raisons : annonce d'une seule option facultative possible, blocage des emplois du temps qui

placent ces options dans des créneaux horaires difficiles ou empêchent les élèves de pouvoir y assister.

L'autre symbole du « bricolage institutionnalisé » est la mise en place de **l'aide personnalisée**. Ici, tout est possible. Les heures d'AP sont soit prises sur la DGH et inscrites dans les VS, soit rémunérées en HSE avec « l'excuse administrative » de permettre une meilleure réactivité aux besoins des élèves. Les barrettes organisées pour l'AP bloquent souvent les emplois du temps des élèves, provoquant une dispersion des heures de cours disciplinaires qui n'est pas toujours bénéfique pédagogiquement. Les équipes d'AP sont essentiellement composées des professeurs des disciplines du cœur du socle commun des compétences du collège. Les groupes constitués sont souvent la porte ouverte à une structuration par niveaux, pouvant induire des pratiques pédagogiques « discriminantes » à l'encontre des élèves « jugés » en difficultés en début d'année.

Enfin, il semble régner une ambiance de totale incertitude pédagogique qui peut amener les collègues à se transformer en « gentils animateurs » et faire perdre tout son sens au métier.

À de rares exceptions près, **le tutorat** semble totalement ignoré en ce début d'année.

Un constat global accablant : l'autonomie est source de profondes inégalités de traitement des élèves d'un lycée à l'autre ; l'appauvrissement disciplinaire touche l'ensemble des élèves ; le métier perd son sens en s'écartant d'objectifs disciplinaires clairs ou en voulant travailler de pseudo-compétences transversales.

Cet exemple doit nous permettre, dans chacun de nos lycées, d'être particulièrement combatifs pour lutter efficacement contre la mise en œuvre en première de cette réforme qui n'a qu'un objectif, supprimer encore des postes sur le dos des élèves et des disciplines enseignées au lycée à la rentrée 2011.

H. FUMEL

SOCLE COMMUN, LIVRET DE COMPÉTENCES... S'Y OPPOSER COLLECTIVEMENT !

Mis en œuvre par Fillon en 2005, le socle commun « utilitariste » limite la notion de discipline à la notion de compétences.

Socle commun ?

Son périmètre restrictif exclut des disciplines « non utiles ». Il réduit la formation de l'élève à la maîtrise de quelques compétences pour « coller » au marché de l'emploi. Il est constitué de notions de base sur lesquelles s'appuieraient les autres apprentissages. Or, rien n'est linéaire et l'on n'apprend pas du plus simple au plus compliqué. Cette conception rétrograde de la formation aggrave discriminations et difficultés scolaires et peut même se révéler un outil de tri des élèves. **Le socle est le renoncement à la culture pour tous ! Le SNES y oppose le concept de culture commune.**

Culture commune !

Aux jeunes en construction, il s'agit d'offrir une culture large, ouverte, diversifiée, structurant les connaissances, permettant le raisonnement, la question-

nement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et la créativité. Nos élèves doivent pouvoir assumer leurs responsabilités, faire des choix, contester l'ordre établi, défendre des valeurs de justice et d'égalité. La culture commune c'est créer des valeurs partagées entre tous les membres de la société, renforcer l'aspiration à l'égalité, construire une culture véritablement démocratique intégrant la diversité sociale. C'est permettre une réflexion autour de l'universalité des valeurs dans le respect de la culture de l'autre. **Pour l'accès de tous à cette culture commune, le SNES propose de mieux décliner objectifs et savoirs dans les disciplines.**

Livret de compétences ...

Il s'agit là d'un outil autoritariste de verrouillage des concepts du socle. À la lecture du contenu des items, le « cochage » se réduit à la validation de compétences caricaturales, au détriment d'une évaluation mêlant connaissances et savoirs. La volonté de diminuer les

niveaux d'exigence est ici clairement affichée ! D'autre part, outre qu'il dénie la structuration évolutive de l'élève et catalogue les jeunes, ce livret est révélateur d'une volonté de dénaturer nos métiers, de transformer notre métier de concepteurs en celui d'exécutants « cocheurs de cases » !

Le SNES oppose à cette conception utilitariste de l'école et à la transformation radicale de nos missions qui en résulte, une formation ambitieuse des jeunes !

C'est pourquoi le SNES s'oppose au livret de compétences et invite les collègues à s'emparer des « quatre pistes » que nous avons diffusées afin de fédérer la profession autour d'un mot d'ordre d'action collectif. Une synthèse sera faite à la rentrée des vacances de Toussaint.

Dans l'immédiat, le Snes appelle à ne rien se laisser imposer au cours du 1^{er} trimestre en terme d'obligations de renseigner le livret de compétences !

T. JOUVE

DANS L'HÉRAULT

RENTRÉE 2010 OU LES PREMIERS CRAQUEMENTS D'UN SYSTÈME

Les bilans de rentrée commencent à remonter. On est bien loin du satisfecit de Luc Chatel. Le 6 septembre a été l'occasion de se mobiliser fortement et d'interpeller les parents sur des situations inacceptables qui remettent en cause la qualité du service public d'éducation.

De nombreux établissements ont accueilli des stagiaires ainsi que leurs remplaçants... quand il y en a. Un collègue (Poussan) en accueille 7... dont 4 partagent une même classe ! Très vite le nombre de TZR s'est révélé insuffisant, le rectorat n'arrivant plus à faire face aux besoins des établissements :

presque plus de TZR, pas assez de contractuels dans quelques disciplines alors que le chômage sévit dans d'autres. Des stagiaires ont dû prendre leurs élèves dès la rentrée plutôt que d'aller en formation comme le prévoit le dispositif académique.

Quant aux remplacements, ils seront encore plus mal assurés que les années précédentes. La réforme du lycée mise en place en seconde a généré les effets attendus : difficultés à constituer les EDT et à trouver des salles. Elle a multiplié les petits groupes (accompagnement personnalisé) sans moyens humains et matériels supplémen-

taires. Les collègues ont aussi pu mesurer dès la prérentrée la surcharge de travail considérable pour le suivi et la mise en œuvre de cet accompagnement personnalisé sans réduction de nos services. Les professeurs principaux seront les premiers concernés.

Ce n'est qu'un premier bilan. Mais le pire est à craindre : extension de la réforme du lycée en Première et en Terminale et réforme des STI-STL.

La rentrée 2011 s'annonce encore plus tendue.

S.A.

EN LOZÈRE

DE L'INCERTITUDE PERMANENTE AU CHAOS STRUCTUREL...

La réforme du lycée se traduit par l'autonomie accrue des établissements et des organisations relevant du « bricolage maison » : avec des classes très chargées (34 en moyenne au lycée Chaptal), l'accompagnement personnalisé se traduit essentiellement par un dédoublement des disciplines du socle commun. Son financement varie d'un établissement à l'autre : heures postes ici, HSE ailleurs. Les enseignements d'exploration provoquent des flux d'élèves qui mettent des options en péril (arts plastiques, éducation musicale...). Dans les filières technologiques, l'heure est au décompte des heures et du nombre de postes menacés. **La structuration de la réforme est le fond d'un problème que l'administration juge conjoncturel**, avec de graves conséquences sur l'évolution du métier : « *le savoir n'est plus l'essentiel, il faut développer l'employabilité des élèves* » pouvait dire un proviseur à la prérentrée...

En collège (+ 92 élèves par rapport aux prévisions) les classes sont surchargées dans les établissements les plus importants. Les petits collèges ruraux sont en péril, l'UPP de Sainte Enimie est menacé. **La précarité touche de plein fouet** alors que des BMP restent vacants : les TZR affectés à l'année, les contractuels subissent des conditions de travail très dégradées (sur plusieurs établissements parfois

très éloignés) ; la vie scolaire est fortement touchée par la décision du Recteur de ne pas embaucher de contractuels CPE et de faire appel à des AED.

Une situation déplorable qui génère un fort mécontentement et **une forte dégra-**

dation des ambiances de travail. La mobilisation des collègues le 6 septembre en est la preuve.

H. FUMEL, J. ILLES

DANS LE GARD

ON N'EN DEMANDAIT PAS TANT !

Mais pourquoi le Gard les attirent-ils autant ? Pas les touristes ni même les phénomènes cévenols. Non, nous parlons de ces nouveaux dispositifs d'éducation prioritaire qui tombent un beau matin tout frais sortis des tiroirs du ministère. Aux collègues Diderot, Condorcet et Romain Rolland, après le coup du RAR (Réseau Ambition Réussite), voilà qu'on nous veut maintenant CLAIR (Collège Lycée Innovation Réussite). Au passage, nous accueillons un nouvel élu : le lycée Darboux. Sur les 250 RAR en France, seuls 105 deviennent CLAIR, sans référence aucune aux « ex-Zep ». Aux conséquences – évidentes pour tous, sauf pour le ministère – de l'assouplissement de la carte scolaire, on nous répond « expérimentation » ; aux problèmes de vie scolaire, à l'affaiblissement des effectifs d'encadrement et de CPE, on

nous répond « Préfet des études », « élément central » aux responsabilités importantes « sur le plan pédagogique et éducatif », et en réponse à notre difficulté à enseigner au quotidien, on nous lance « profil de poste » et « contractualisation ». Et nous ne reviendrons pas sur l'absence totale de concertation des acteurs de terrains – chefs d'établissement y compris – ni sur le flou d'un BO sorti en plein été et qui pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Sauf que, bien malgré nous, nous avons appris à lire entre les lignes. Sauf aussi que la précision « dispositif expérimenté en 2010 » ne nous rassure pas... On connaît la chanson.

Les établissements nommés se réuniront très bientôt pour préparer la contre-offensive. Et tous ces points seront abordés lors d'un stage académique Éducation Prioritaire prévu en décembre.

M. LEGAL

DANS LES P.O. UNE RENTRÉE ... RATÉE COMME JAMAIS !

Il faut avouer que même dans nos prévisions les plus pessimistes, nous n'avions pas prévu une rentrée 2010 aussi ratée ! Des postes d'enseignants manquent dans de nombreux établissements des PO : ici un prof de lettres ou de maths, là un prof d'espagnol ou encore mieux un CPE ... Des congés de maternité ou de formation (pourtant prévus !) non remplacés... À force de rogner année après année et de supprimer les postes à tour de bras, voilà le résultat ! On feint de s'étonner : « ce sont des ajustements de rentrée »,

« c'est en cours de résolution » ... et nos élèves dans tout ça ? Et nos collègues baladés d'une affectation à l'autre ? À signaler quelques tristes innovations institutionnelles. Plusieurs cas de stagiaires non remplacés faisant 18 heures d'entrée : heureusement les collègues tiennent bon avec de nombreux refus collectifs de tutorat malgré de fortes pressions des chefs d'établissement, du rectorat ou des IPR. Heureusement que le ridicule ne tue pas, sinon ce nouveau dispositif serait déjà mort ! Des menaces pèsent également sur l'avenir de certains éta-

blissements : collège Camus de Perpignan ou le lycée Déodat de Séverac de Céret ... Les succès des grèves et des manifestations du 6 et du 7 septembre (plus de 20 000 personnes dans les rues de Perpignan) démontrent le ras-le-bol de la profession, des parents d'élèves et plus largement de l'opinion publique contre les politiques gouvernementales destructrices. Amplifions encore cette mobilisation !

M. MOLINER

DANS L'AUDE RENTRÉE CATASTROPHIQUE

Les collègues mobilisés au printemps dernier ont eu la surprise de voir leur situation améliorée à la rentrée : leurs effectifs ont diminué et/ou des HSA sont devenues HP. D'autres collègues au contraire sont en surcharge d'élèves.

Le dispositif « cours le matin, sport l'après-midi » arrivé sans crier gare en juin au collège Les Fontanilles à Castelnaudary a été retiré suite à la vive réaction des collègues et a réapparu comme par magie, en septembre, au collège Victor Hugo à Narbonne sur 2 niveaux de la SEGPA, sans l'accord des

collègues évidemment.

Des absences de collègues programmées de longue date ne sont pas remplacées en philosophie, SVT et lettres classiques... : la chasse aux contractuels est ouverte ! Pour assurer la 1^{ère} période du dispositif stagiaires également : des stagiaires plus nombreux que prévu et dans d'autres matières ! Certains sont sans tuteur (maths, hist-géo, physique) suite au refus collectif des collègues. Toujours plus fort : 2 stagiaires sur 2 établissements différents !

C'est la pagaille pour mettre en place la réfor-

me dans les lycées narbonnais où les emplois du temps ne tournent pas (heures ou matières oubliées...). Ici ou là, quand les volontaires manquent, on impose à des collègues 5 ou 6 HSA ou l'Accompagnement Personnalisé.

Le 6 septembre, après des réunions dans les établissements, une A.G. départementale s'est tenue au lycée Jules Fil de Carcassonne avec des collègues de 6 collèges et 4 lycées pour faire le point sur la rentrée qui, pour nous, est encore plus catastrophique que l'an dernier...

M. CAZES

SYNDIQUEZ VOUS

Adhèrent au Snes en 2009-2010, vous venez de recevoir votre bulletin d'adhésion préimprimé ; il vous suffit d'apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail...), de le remettre à votre responsable local du Snes (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique (Enclos des Lys) accompagné du règlement de votre cotisation.

Vous n'en pouvez plus de la politique éducative du gouvernement, de la surcharge de travail qui s'accroît d'année en année, de la régression sociale programmée par le pouvoir... Rejoignez le Snes !

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué, vous avez encore égaré votre bulletin ? Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable de S1, au S3, ou en ligne sur <http://www.montpellier.snes.edu>, rubrique : « comment adhérer ».

Se syndiquer permet au syndicat d'agir, de fonctionner et de construire un rapport de force collectif ; cela donne accès à des informations réservées aux adhérents sur le

site national du Snes, vous permet de recevoir des informations concernant votre carrière, de mieux vous défendre face à l'administration, de participer à la vie du syndicat et aux votes internes (élections Snes et Fsu), et accessoirement de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur votre cotisation (pour la prochaine déclaration d'impôts, la cotisation doit être enregistrée avant le 31 décembre 2010).

Mode de paiement : Vous pouvez régler par chèque(s), par prélèvement fractionné (3 ou 5 fois ; d'autres aménagements sont possibles pour les situations particulières, dans ce cas prendre contact avec les trésoriers académiques ; attention aux frais bancaires, une banque... c'est une banque). En cas de difficultés, nous contacter. Vous en avez assez d'être poursuivi par votre trésorier ? Sachez qu'il existe une possibilité de prélèvements automatiques reconductibles (résiliables sur demande).

Paiement fractionné : Si vous avez payé votre cotisation 2009-2010 en paiement

fractionné, il n'est pas nécessaire de joindre un nouveau RIB ou RIP, sauf si votre numéro de compte a changé ou si vous êtes nouveau dans l'académie.

Si vous utilisez ce mode de paiement **pour la première fois, ou si votre numéro de compte a changé, ou si vous êtes nouveau dans l'académie**, joignez un RIB ou un RIP et l'autorisation de prélèvement à votre bulletin d'adhésion.

Rappel : Si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation se calcule en fonction de la quotité exercée (ex : 12/18 de service équivaut à 12/18 de la cotisation de votre échelon à temps plein).

Vous recevrez dans quelques semaines votre nouvelle carte d'adhérent, accompagnée du justificatif d'adhésion : ne l'égariez pas, vous devrez le joindre à votre déclaration de revenus.

R. LABORIE, A. ROUSSEL, C. QUITTET

TEMPS PARTIELS DE DROIT À 80 % LE DROIT DES CERTIFIÉS ENFIN RECONNU

Depuis quelques années le rectorat de Montpellier refusait systématiquement la possibilité pour les certifiés de prendre un temps partiel de droit de 80 %. La raison invoquée : 80 % d'un service complet ne correspondait pas à un nombre entier d'heures ! Et de sommer les certifiés de choisir entre 14h ou 15h. Or, cette quotité de 80 % permet aux temps partiels de droit pour élever un enfant de

moins de 3 ans de cumuler une prestation de la CAF et la surrémunération liée à un service compris entre 80 et 90 %.

Cette mesure était d'autant plus inacceptable qu'elle était discriminatoire : les agrégés pouvaient en bénéficier, 80 % de 15h correspondant à 12h pile !

Grâce à l'action du Snes académique, avec le concours de collègues déterminés, nous avons obtenu dans un premier temps, en novembre

2009, cette possibilité pour les certifiés en documentation et en juillet 2010 la généralisation à tous les certifiés : plusieurs collègues en bénéficient dès cette rentrée !

La prochaine circulaire sur les demandes de temps partiels 2010-2011, à paraître en décembre 2010, doit à nouveau permettre à tous les collègues d'opter, dans le cadre d'un temps partiel de droit, pour le 80 %.

F. DENJEAN-DAGA

CERTIFIÉS, CPE PROMOTIONS 2010 À LA HORS-CLASSE

La CAPA Hors-classe des certifiés s'est tenue le 1^{er} juillet 2010. Initialement prévue le 21 juin, elle fut reportée en raison d'un report erroné des notes pédagogiques de plusieurs centaines de collègues, erreur mise en évidence par les élus du SNES et dont les conséquences auraient été très lourdes pour l'ensemble des collègues.

Lors de la commission, nous avons dénoncé les problèmes que posent les avis des chefs d'établissement et des IPR : des collègues dans certains établissements ont tous un avis qui leur attribue une note inférieure à 20 (St Jean de Védas, Quillan, ...); le lycée Mermoz reste un « cas » puisque 10% des collègues promouvables obtiennent des avis donnant lieu à une note... de 0 ou 5 ; les inspections d'anglais, d'éducation musicale et de philosophie concentrent à elles seules 45% des collègues obtenant un avis lié à une note égale à 0 ou 5 ! L'administration considèrerait-elle que cela traduit l'état de ces disciplines ? C'est inacceptable !

Depuis la mise en place de la gestion au mérite, l'administration juge sur des critères de plus en plus subjectifs. Un certain nombre de collègues en fin de carrière, ayant servi de manière plus qu'honorable, se voient encore écartés par ce mode de gestion qui allie les avis au mode d'accès aux échelons. Le Snes lutte pour que tous les collègues puissent en fin de carrière accéder à la hors-classe et en bénéficier lors de leur retraite. Nous avons mis en évidence le peu de cohérence de cette gestion en insistant sur les cas de collègues au 11^{ème} échelon proches de l'âge de départ en retraite, promus à l'ancienneté au 11^{ème} et au 10^{ème} échelons, non proposés à la hors-classe et pourtant reconnus implicitement par l'administration comme de « bons » enseignants. Bien que le contingent national n'ait pas été augmenté, notre académie a bénéficié de 37 promotions supplémentaires. 369 collègues ont été promus au barème (barre : 230,6) et 2 du 11^{ème} échelon sur le contingent du Recteur. Globalement : 244 collègues du 11^{ème} échelon, 125 collègues du

10^{ème} et 2 du 9^{ème} ont été promus. Bien qu'il reste encore 119 collègues du 11^{ème} échelon non promus, le pourcentage de collègues du 11^{ème} promus à la hors-classe est passé de 59 % à 67 %.

CAPA des CPE : comme l'année dernière, 16 promotions étaient destinées aux CPE de l'académie avec un nombre de promouvables légèrement en baisse. Le taux de promus s'élève à 5,3%, bien en deçà des 7% attribués aux certi-

fiés. La barre s'établit à 215 points : 10 promus sont au 11^{ème} échelon, 4 au 10^{ème} et 2 au 9^{ème}, 6 ont bénéficié de la bonification liée à l'exercice en établissement difficile.

Il est urgent d'obtenir un contingent plus important pour les CPE et d'opérer un rééquilibrage du barème pour que tous les collègues puissent accéder à la hors-classe en fin de carrière.

F. DENJEAN-DAGA, M.A. BELLIN

AGENDA

Mutations :

Inter :	Demande de mutation inter-académique	fin novembre-début décembre
	Vérification des barèmes	fin janvier
	CAPN Mouvement inter-académique	mars
Intra :	Demande de mutation intra-académique	fin mars-début avril
	Vérification des barèmes	fin mai
	CAPA Mouvement intra-académique	fin juin
	Phases d'ajustement des TZR	mi-juillet et fin août

Carrières, emploi :

Notation administrative :	notation par les chefs d'établissement	décembre-début janvier
	CAPA de révision	mars
Congé formation :	demande	février-début mars
	CAPA	avril
Temps partiel :	demande	fin décembre-début janvier
CPA :	demande	fin décembre-début janvier
Postes adaptés :	demande	octobre-début novembre
	CAPA	mars
Avancement :	CAPA (CPE, Copsy)	novembre
	CAPA certifiés	fin décembre-début janvier
	CAPN agrégés	février
Hors-classe		
Certifiés, CPE, agrégés :	Emission des avis IPR et CE	avril
	CAPA Hors-classe (Certifié, CPE)	juin
	CAPA puis CAPN Hors-classe (Agrégé)	mai puis juin
DCIO (Copsy) :	CAPA	janvier
Accès au corps des certifiés ou des agrégés :		
	Demande d'inscription sur la liste d'aptitude	janvier
	CAPA puis CAPN pour la liste d'aptitude	mars
	CAPA puis CAPN titularisation	début juillet puis octobre